

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Soutien à la stratégie Energie renouvelable d'Infrabel

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à soutenir la stratégie Energie renouvelable d'Infrabel.

Dans le cadre des accords budgétaires pour l'année 2022, le gouvernement a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant total de deux millions d'euros à Infrabel en vue de soutenir sa stratégie Energie, dans la droite ligne des ambitions du gouvernement en la matière. Deux domaines d'intervention ont été sélectionnés : la fourniture d'énergie pour les bornes de recharge pour véhicules électriques et la verdurisation de la production d'énergie et de la flotte de véhicules.

Les projets subventionnés sont les suivants :

Développement d'une solution innovante de charge de véhicules électriques : projet pilote pour alimenter des bornes de recharge par des lignes aériennes (caténaïres) existantes. Ce type de ligne aérienne est dimensionné pour transporter la capacité maximale d'électricité requise en période de pointe, mais pendant les périodes creuses, la capacité de la ligne aérienne est toujours disponible.

Installation de panneaux solaire à Avernois avec injection dans le réseau d'Infrabel : la création d'une capacité de génération d'électricité solaire de 2 MW à Avernois (entre Landen et Hannut) via des panneaux solaires pour des besoins internes (bâtiments, signalisation, etc.). La surface plane, la bonne orientation et la proximité d'une sous-station garantissent que ce projet produira une efficacité maximale. L'électricité produite sera injectée directement dans le réseau d'Infrabel et consommée par Infrabel par l'infrastructure de signalisation ou, par exemple, par la recharge des véhicules électriques via l'infrastructure de recharge avec raccordement à la ligne aérienne.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos

Porte-parole (FR)

+32 478 34 23 77

pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be